## Agent.e d'éducation

• Secteur : Services aux personnes

• Sous-secteur : Services sociaux et familiaux

• Degré:

Degré supérieur

• Forme d'enseignement : Technique de qualification

• Organisé en : Plein exercice

## Partager via Facebook Envoyer via mail

L'agent d'éducation accompagne un ou des bénéficiaires selon un projet éducatif précis. Le public que tu es amené à accompagner est multiple : enfants, adolescents, adultes, familles, malades, etc. et nécessite des compétences appropriées et des activités adaptées.

Pour ce faire, au cours de ta formation, tu vas développer les compétences suivantes :

- Proposer un accompagnement socio-éducatif : dans la vie quotidienne, en milieu scolaire, en accueil temps-libre, ...
- Gérer des groupes, des conflits
- · Organiser des activités
- Communiquer avec les intervenants autour du/des bénéficiaire.s
- Ré-insérer et mettre en autonomie le bénéficiaire
- Proposer un accompagnement socio-sanitaire

Tout cela te permettra d'assurer différents rôles tels que : préparer le retour en autonomie d'une personne en difficulté ; accompagner une personne handicapée via un programme d'éducation individualisé ; ou, en milieu scolaire, vérifier la bonne intégration d'un enfant et prévenir le décrochage scolaire.

Ainsi, au cours de ces deux années, tu aborderas des matières telles que la psychopédagogie, la déontologie, l'éducation à la santé, les techniques éducatives corporelles, ... Ces cours t'apporteront des bases théoriques indispensables à l'accompagnement des personnes et de leurs spécificités.

Cette formation sera complétée par plusieurs cours pratiques pour t'exercer à la gestion des personnes et des groupes dans des contextes et des circonstances variées.

## Les métiers

Educateur.rice Puériculteur.rice

## Les écoles

Athénée Royal d'Izel
Athénée Royal de Marche-Bomal
Athénée Royal Nestor Outer (Virton)
Athénée Royal Vielsalm-Manhay
Ecole secondaire libre Saint-Hubert
Institut Notre-Dame d'Arlon
Institut Sainte-Marie Bouillon
Institut Saint-Roch (Marche)
Mis à jour le:
03/04/2023